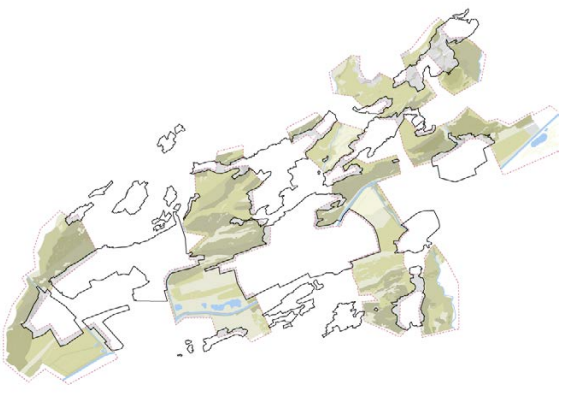


Instance(s) responsable(s) AggloSion Maître(s) d'ouvrage Chaque commune individuellement	Commune(s) concernée(s) Toutes les communes Autre(s) instance(s) concernée(s) SRCE, SDT, SPE, SFP, SCPF
 - zone protection de la nature - zone protection du paysage - zone protection diverse - zone agricole protégée - zone agricole - zone golf - zone diverse - zone Rhône et affluents - zone naturelle et de délaissement	
Etat actuel > Coupures transversales vertes comme éléments structurants à l'échelle de la vallée > Limites nécessaires à l'étalement de l'urbanisation de la plaine > Isolement des éléments paysagers de valeur dans le périmètre de l'agglomération (domaine des Iles, collines de Maladère et Mont-d'Orge, collines de Valère et Tourbillon, château de la Soie) Objectifs > Préserver et valoriser les sites et milieux naturels d'importance nationale > Identifier les sites et milieux naturels d'importance régionale et locale pour leur prise en compte dans les projets d'urbanisation > Favoriser la mise en réseau des milieux naturels > Renforcer les limites de l'urbanisation dans la plaine du Rhône > Améliorer l'intégration du paysage dans les projets d'urbanisation et de mobilité Mesures > Planification de détail à élaborer	
Mise en œuvre > Plan d'aménagement régional > Plans d'aménagement de zones et règlements communaux des constructions > Inventaires fédéraux et cantonaux > Réseau Ecologique Cantonal pour la plaine du Rhône (REC) Références > Plan directeur cantonal, fiches F1-F10 (nature, forêt et paysage)	

